

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°62/2026

Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Date d'affichage : 18 JUIN 2026
Date de convocation : 18 JUIN 2026

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à 18 heures30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Sandra ARMANDI, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Sabine SMEDING-TOURAILLE, Samir BOUAGALA, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL-JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Philippe MILLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Gilbert ESPOTO à Jean SAFFRE, Raphaëlle LA MANNA à Norbert BERNARD, Jeanine DURAND à Christine CANAL-JOUVIN, Frédérique REFFET à Philippe MILLE.

Secrétaire de séance : Mme Jeanne GAISON

OBJET : Budget annexe du cimetière communal : Approbation du Compte de Gestion 2025

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2025 du budget annexe du cimetière communal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier Public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les chiffres du Compte Administratif 2025 du budget annexe du cimetière communal concordent avec ceux du Compte de Gestion 2025,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1erJanvier 2025 au 31 Décembre 2025,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 du budget annexe du cimetière communal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,


- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

CONSTATE :

- que le Compte de Gestion du budget annexe du cimetière communal dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier Public, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

-ADOpte A L'UNANIMITE des membres présents et représentés le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier Public, dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif.

Le secrétaire de séance



Jeanne GAISON



Le Maire



Philippe PIGNON